



Tél : 03.24.53.80.30

Fax : 03.24.53.75.11

E-mail : ville.de.nouzonville@wanadoo.fr

VILLE DE
NOUZONVILLE

4

DELIBERATION N° 18 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 11 avril 2013

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : Mr Jean-Marcel CAMUS, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Mr Christophe HOUSSIAUX

Etaient Présents :

MMES et MMS CAMUS Jean-Marcel, GAIGNIERRE Jean-Marc, ROMAND-VIEUXMAIRE Catherine, LEJEUNE Christophe, RAMBOURG Josiane, TORLET Nathalie, ISTACE Guy, CLERMONT Michel, AUTIER Marie-Françoise, LAMART Michel, GOFFART Betty, RIFF Christian, VERRAUX Philippe, RIBET Béatrice, ZIVI Annie, DURBECQ Bertrand, DUCARMES Nicolas, LANGRENEZ Yannick, HOUSSIAUX Christophe, CUCHET Michel, LARZILLIERE Corinne, CORNET Corinne, PAGEOT Patrice.

Etaient Absents excusés :

Mr CARBONNEAUX Jean-Pascal qui a donné procuration à Mr CAMUS Jean-Marcel
Mme VASSEUR Véronique qui a donné procuration à Mme GOFFART Betty
Mme HELIN Jacqueline qui a donné procuration à Mme RAMBOURG Josiane
Mme BOUKHALFI Samia

Absents :

Mr BOTTE François

Mme BAUDRILLARD Peggy



Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration et explique les choix réalisés en cohérence avec les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont le conseil municipal a débattu le 19 janvier 2012.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de concertation. La concertation s'est effectuée tout le long de l'étude du PLU. La réunion publique d'informations a eu lieu le 11 mars 2013.

Un questionnaire a été envoyé aux industriels de la commune le 28 mars 2011. Un registre a été présent en mairie pendant la durée de concertation et a été régulièrement consulté. Le groupe de travail a pris en compte les informations provenant de la concertation au fur et à mesure de l'étude du dossier, jusqu'aux dernières remarques faites suite à la réunion avec la population.

Le bilan de la concertation fait apparaître uniquement des remarques ponctuelles sur le dossier. Toutes les remarques ont été étudiées et celles que le groupe de travail a jugées pertinentes ont été intégrées au dossier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 23 février 2007 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertation ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations particulières d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu le bilan de la concertation présenté par le maire.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré :

- Arrête le projet PLU de la commune de Nouzonville tel qu'il est annexé à la présente
- Précise que le projet de PLU sera soumis pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées mentionnées à l'article L.123.9 du code de l'urbanisme
 - aux communes limitrophes aux établissements publics de coopération intercommunale intéressés qui en ont fait la demande ;
- Dis que ce dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci

Délibération certifiée exécutoire
Le 16 avril 2013

Le Maire,

JM. CAMUS



Pour Copie conforme

Le Maire,

